

**RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSION**

**chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Motion Marc-Olivier Buffat et consorts "Enseignement du français et des mathématiques : qui  
PER aujourd'hui peut gagner demain"**

Le travail de la commission chargée d'examiner la motion de M. le député Buffat (09\_MOT\_80) s'est déroulé en deux temps. Dans une première séance, le 12 novembre 2009, la commission a tout d'abord examiné le postulat Christine Chevalley (09\_POS\_146) traitant de la transparence sur l'école actuelle et a abordé en fin de séance la motion qui nous occupe aujourd'hui. Lors de cette première séance, sous la présidence de Mme Anne Baehler Bech, la commission était composée de Mmes et MM. les députés, Christiane Jaquet-Berger, Christa Calpini, Christine Chevalley, Béatrice Métraux, Aliette Rey-Marion, Denis-Olivier Maillefer, Frédéric Borloz, Marc-Olivier Buffat, André Chatelain, François Cherix, André Delacour, Claude-Eric Dufour, Jean-Michel Favez (en remplacement de Mme Mireille Aubert), Olivier Gfeller, Pierre-Alain Mercier, François Payot, Claude Schwab. M. Jérôme Christen était absent et non remplacé.

Le département était représenté par Mme Cilette Cretton de la DGEO, directrice de projet HarmoS, ainsi que par M. Pierre Jaccard de la DGEO, directeur général adjoint en charge de l'organisation et de la planification.

Mme Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, était excusée.

Les notes de la séance ont été prises par Mme Joëlle Leutwyler, collaboratrice DGEO. Que les collaborateurs du département soient ici remerciés de leur présence et des informations qu'ils ont fournies à la commission.

Lors de cette première séance, le motionnaire a exposé à la commission sa volonté de renforcer les enseignements de base que sont le français et les mathématiques au sein des programmes de l'école vaudoise, ceci en consacrant l'intégralité des 15% de marge de manœuvre laissée par le PER à la liberté des cantons. Il a en outre relevé que les lacunes dans ces deux branches constituent une entrave importante à l'intégration des jeunes à la sortie de l'école et particulièrement à leur entrée en apprentissage ou dans l'enseignement post-obligatoire. Suite aux informations dispensées par Mme Cilette Cretton sur la mise en œuvre du PER et les incertitudes restantes sur une définition définitive et concrète de la grille horaire, le motionnaire a assoupli les conclusions de sa motion, demandant alors de ne plus consacrer la totalité, mais l'essentiel de la marge de manœuvre cantonale au français et aux mathématiques lors de la mise en œuvre du PER. Un long débat sur les futures grilles horaires s'en est suivi, les matières mises en péril par le renforcement des mathématiques et du français ont été abordées sans que des réponses claires et permettant une prise de position de la

commission puissent être données. La commission a donc décidé de fixer une nouvelle séance, cette fois en présence de Mme la conseillère d'Etat.

Cette deuxième séance a eu lieu le 1er février sous la présidence de Mme Anne Baehler Bech . La commission était composée de Mmes et MM. les députés Mireille Aubert, Christa Calpini, Christine Chevalley, Béatrice Métraux, Aliette Rey-Marion, Marc-Olivier Buffat, André Chatelain, François Cherix, Jérôme Christen, Philippe Cornamusaz (en remplacement de M. Frédéric Borloz), André Delacour, Claude-Eric Dufour, Olivier Gfeller, Denis-Olivier Maillefer, Pierre-Alain Mercier, François Payot, Claude Schwab.

Le département était représenté par Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJC, qui était accompagnée de M. Serge Martin, directeur général adjoint en charge de la pédagogie, DGEO, ainsi que de Mme Anne Christe de Mello, responsable d'unité DGEO-DP. Qu'ils soient ici remerciés de leur présence et des renseignements fournis à la commission.

En ouverture de séance, Mme la conseillère d'Etat a fourni à la commission des informations sur l'état de l'avancement de la mise en œuvre du PER. Elle en a rappelé la genèse, et indiqué comment ce Plan d'études, qui est bien connu des enseignants vaudois depuis de nombreuses années sera, sous la responsabilité de la CIIP, introduit dans tous les cantons romands. Le PER devrait être adopté par la CIIP en mai 2010 et entrera, selon les modalités de son entrée en vigueur, modalités pas encore tout à fait décidées, en action dès la rentrée 2011. Le Plan d'études touche aussi bien l'organisation de la pédagogie que celle des grilles horaires. Pour établir ces dernières, il a été important de comparer les temps scolaires des différents cantons. Dans un premier comparatif mis à disposition, des différences importantes sont apparues d'un canton à l'autre, ceux de Fribourg, du Valais et du Jura consacrant plus d'heures à l'école que le canton de Vaud, par exemple. Ainsi, 100% du temps n'a pas la même signification pour tous les cantons.

A partir de ce constat, la commission a été tenté d'établir combien de périodes faudrait-il pour atteindre les objectifs du Plan d'études ? Cette problématique a été étudiée par la CIIP, qui a essayer de convertir les objectifs du PER en temps nécessaire pour les atteindre ; la grande difficulté réside dans l'élaboration d'une grille horaire commune, avec des volumes de temps différents selon les cantons. Il s'est ainsi avéré indispensable de laisser 15% de marge de manoeuvre cantonale. Ces 15% sont l'objet de la motion examinée ce jour.

Mme la conseillère d'Etat partage l'avis selon lequel il faudrait augmenter les dotations horaires en français et en mathématiques. Elle attire l'attention de la commission que cette volonté est manifeste, puisqu'elle a d'ores et déjà été prévue dans l'avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), actuellement en consultation. Dans ce texte, 458 périodes supplémentaires ont été allouées essentiellement aux branches dites fondamentales.

Mme Lyon clôt son propos d'ouverture de séance en remarquant que, entre les propos qu'elle tient et le texte de la motion, il y a une convergence vers le même objectif, mais une divergence sur les moyens de l'atteindre.

S'en est suivi alors un débat qui a porté aussi bien sur :

- la difficulté concrète de comparer les différents temps d'enseignement des différents cantons,
- les options spécifiques aux différents cantons,
- les matières "mises en danger par la motion",
- la répartition dans les différents degrés des 458 périodes supplémentaires annoncées par Mme Lyon dans l'avant projet LEO,
- le temps vaudois accordé aux options spécifiques.

Le motionnaire relève encore que des études montrant que les cantons qui réussissent le mieux sont

ceux qui ont le plus de périodes de français et de mathématiques, il considère que les Vaudois devraient oeuvrer à rattraper leur retard face aux autres cantons. Suite à la discussion, il souhaite transformer sa motion en postulat. Le motionnaire propose de modifier son texte comme suit : "Les soussignés demandent au Conseil d'État, dans la mise en oeuvre du PER, d'utiliser notamment la marge de manoeuvre laissée au Canton pour renforcer l'enseignement du français et des mathématiques."

A l'issue des travaux de la commission, la présidente soumet la motion Marc-Olivier Buffat et consorts, "Enseignement du français et des mathématiques : qui PER aujourd'hui peut gagner demain" au vote.

La commission accepte la transformation de la motion en postulat par 10 voix contre 8.

Le postulat, dans sa nouvelle formulation, est accepté par 10 voix contre 8.

Un rapport de minorité est annoncé.

---

Veytaux, le 19 février 2010.

La rapportrice :  
(Signé) *Christine Chevalley*